



Commune d'AUBIGNOSC
04200

www.aubignosc04.fr
mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES MUNICIPAUX

ARRETE MUNICIPAL N°61/2023

*portant récépissé de déclaration et autorisation
temporaire D'occupation du Domaine Public
communal)*

OBJET : KERMESSE

--- **Le Maire de la Commune d'AUBIGNOSC,**

--- VU la demande d'autorisation, en date du 09 juin 2023, de Mme Sophie KASPARIAN présidente de l'association des parents d'élèves d'Aubignosc et de Chateauneuf Val Saint Donat – et la demande temporaire d'occupation du Domaine Public communal en faveur de ladite association, pour l'organisation de cette manifestation.

--- VU le code générale des collectivités territoriales et notamment ses article L.2212-1 et L.2212-2 ;

--- Considérant la nécessité de règlementer même temporairement l'occupation du Domaine Public communal

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

- à Mme Sophie KASPARIAN présidente de l'association des parents d'élèves d'Aubignosc et de Chateauneuf Val Saint Donat, de sa déclaration en vue de l'organisation d'une kermesse le jeudi 30 juin 2023.
- L'organisateur sera lui-même responsable des particuliers qu'il accueille.

AUTORISE

- Mme Sophie KASPARIAN présidente de l'association des parents d'élèves d'Aubignosc et de Chateauneuf Val Saint Donat à occuper le Domaine Public Communal :
- **à le vendredi 30 juin 2023**
- de 18 h 00 à 23 h 00 : Cour de l'école et city stade
- **à titre "exceptionnel".**
- Une police d'assurance "*Responsabilité Civile*" couvrant ladite manifestation devra être préalablement souscrite par l'organisateur.

---Fait à AUBIGNOSC, le 12 juin 2023

Le Maire

René AVINENS



Copie "pour information" à :

- Madame la Sous-Préfète de FORCALQUIER.
- M. le Cdt de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de & à CHATEAU ARNOUX-ST-AUBAN/LES MEES